



Compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2017

Membres présents à la séance : Mme Christine GALILEI, M. DUCROS, R. SALEMBIER, S. CORGIER, JM DURDILLY, JF. LACROIX, AM. LLOMBARD, S. VIGNON, Y. MOREAU, B. BOURBON, JM GARNIER, G. CHARPIN

Secrétaire de séance : G. CHARPIN

Absent excusé : JM LERISSEL pouvoir donné à JM DURDILLY, R. MAYNARD pouvoir donné à AM. LLOMBARD

Absent : S. KASPRZYK

Ordre du jour :

1/ Approbation du compte rendu du 14/03/2017 (reportée)

2/ Délibération pour lancement du projet commerce multi-activités dans l'ancien local Vival.

3/ Délibération pour demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la création du commerce multi-activités dans l'ancien local Vival.

4/ Délibération pour mise en place de la numérotation métrique sur la commune.

5/ Délibération pour approbation de l'intervention du service de Conseil en Energie Partagé du SYDER

Questions diverses.

2/ Délibération pour lancement du projet commerce multi-activités dans l'ancien local Vival.

L'épicerie et la boulangerie ont cessé leur activités pour des raisons indépendantes. La commune a fait appel à la Chambre des Métiers et à la Cor afin de l'accompagner dans sa réflexion autour de l'activité commerciale du village. L'enjeu pour la commune est de déterminer de manière objective les solutions pour réintroduire une activité commerciale de proximité au centre bourg qui soit économiquement viable et qui réponde aux mieux aux besoins de la population.

Plusieurs projets ont été étudiés, Madame le Maire propose de retenir la création d'un commerce multi-activités (tabac-presse-cadeaux, dépôt de pain et épicerie) – *rénovation et modernisation de l'ancienne épicerie Vival*

Le montant prévisionnel de cette opération hors agencement est de 55290 euros HT. *Les honoraires de maîtrise d'œuvre se montent à 8360 € HT.*

Mme le Maire demande au conseil d'approuver le projet, propose le cabinet d'architecture BBZ comme maître d'oeuvre, et demande de constituer les dossiers et signer tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

Le cabinet d'architecture de Mme Cinquin n' a pas été retenu.

La municipalité a proposé à Mme Vernozy le transfert de son commerce Tabac Presse dans le local de l'ancienne épicerie Vival pour la création du multiservices avec rajout d'un dépôt de pain et une épicerie.

Des travaux de rénovation et modernisation sont prévus : transformation d'une fenêtre en porte d'entrée, transformation de la porte d'entrée en vitrine, reprise de l'éclairage en faux plafond, chauffage, peintures intérieure – extérieure , accessibilité et sécurité.

Une extension de l'épicerie côté terrasse pourra être envisagée dans quelques temps.

3/ Délibération pour demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la création du commerce multi-activités dans l'ancien local Vival.

Madame le Maire indique que la Région Auvergne Rhône Alpes affirme son soutien aux communes par la mise en place du « Plan en faveur de la Ruralité » destiné à l'accompagnement des investissements des communes de moins de 2 000 habitants. Référence est faite à la délibération de l'assemblée plénière du conseil de la Région Auvergne Rhône Alpes du 22/09/2016.

Dans le cadre de l'aide concernant les projets relevant des domaines d'intervention et l'aménagement du territoire parmi lesquels les investissements favorisant l'amélioration des services à la population (point multiservices).

Madame le Maire propose de déposer un dossier pour le projet de rénovation et de modernisation du local de l'ancienne épicerie, en vue de le transformer en commerce multi-activités.

Le projet prévoit une dépense prévisionnelle de 124 511 euros. Le montant sollicité par la commune auprès de la Région s'élève à 49 800 euros.

La dépense sera imputée en section d'investissement 2132.

Mme le Maire demande au conseil de l'autoriser à constituer le dossier de demande de subvention dans le cadre du Plan en faveur de la Ruralité, à le signer et à le déposer auprès de la Région.

Adopté à l'unanimité

4/ Délibération pour mise en place de la numérotation métrique sur la commune.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 08/11/2016 concernant la dénomination des rues et places.

Elle rappelle que pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation de GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Un numéro sera attribué à chaque entrée principale des logements, les plaques sont à la charge de la commune pour la mise en place, toute nouvelle numérotation sera à la charge du propriétaire.

La pose et l'entretien de la plaque reste à la charge des propriétaires.

Un arrêté municipal sera pris pour la mise en application.

Le coût de la fournitures des plaques des noms de rue et des numéros se montent à 7486.80 euros HT .

Adopté à l'unanimité

5/ Délibération pour approbation de l'intervention du service de Conseil en Energie Partagé du SYDER

Madame le Maire expose au conseil municipal que, dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, d'épuisement progressif des énergies fossiles, et dans le cadre des objectifs fixés à différents échelons de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), le SYDER, Syndicat Départemental d'Energies du Rhône, s'est engagé à aider ses communes membres à maîtriser leurs consommations énergétiques et à diminuer les impacts environnementaux liés à ces consommations.

En partenariat avec l'ADEME, le SYDER a mis en place un service de Conseil en Energie Partagé (CEP).

L'intervention du SYDER dans cette thématique se fait en complément et/ou en appui des actions menées par la commune dans le même domaine. Ce service est donc déployé auprès des communes qui en font la demande. Il s'inscrit par ailleurs en complémentarité des politiques climat-énergie conduites sur le territoire.

Les communes qui le souhaitent pourront ainsi bénéficier de l'intervention d'un conseiller en énergie à temps partagé. Ce conseiller, agent du Syndicat, a une totale indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie, des bureaux d'études et des entreprises. Il sera l'interlocuteur privilégié de la commune pour toutes questions énergétiques.

Afin de définir précisément les modalités d'intervention du service CEP du SYDER, il est proposé à la commune de signer une convention d'intervention de ce service, qui fixe les engagements des parties.

Le Maire présente les différents points de la convention proposée (jointe en annexe).

Vu la délibération n° CS-2016-035 du comité syndical du 07 juin 2016, portant approbation de la convention d'intervention du service de Conseil en Energie Partagé du SYDER au bénéfice des communes membres du Syndicat,

Considérant l'intérêt pour la commune de faire appel au Syndicat Départemental d'Energies du Rhône pour bénéficier d'un service de conseil en énergie formalisé et structuré,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

Ce service ne coûte rien à la commune, c'est la COR qui le finance. L'objectif est avant tout d'établir des diagnostics afin d'optimiser les dépenses en énergie.

Les différentes actions peuvent être les suivantes entre autres : inventaire du patrimoine énergétique de la commune, bilan énergétique, réalisation d'un bilan complet sur un bâtiment choisi, ...

Questions diverses :

- **Une réunion des présidents d'associations a eu lieu le 25 mars concernant le maintien de la vie du village dans l'attente de la réouverture de l'Auberge des Sapins :** de nombreuses personnes étaient présentes, signe du dynamisme de la vie associative. Voici ci-dessous un compte rendu des propositions qui restent à valider :

Pour le weekend des classes, les membres des interclasses et les présidents de classes gèreraient la buvette, qui pourrait être située Place du Souvenir Français. Une prochaine réunion des présidents de classes aura lieu samedi 1^{er} avril à 10h. La possibilité de créer une association interclasses a été évoquée.

La venue d'un professionnel pour tenir le bar pendant le weekend des classes pourraient être envisagée si la gestion par des associations s'avérait impossible.

Pour le bar associatif, il s'agit d'une buvette (déclaration en mairie demandée par chaque association) à l'Auberge avec mise à disposition uniquement des salles du bar et restaurant, des toilettes et des tables extérieures. En termes d'assurance, l'attestation nécessaire serait la même que pour l'occupation d'une salle communale. Les horaires seraient limités à 8h-22h. Une charte de bonne conduite serait signée avec chaque président.

Une réunion aura lieu le vendredi 7 avril à 20h à l'Auberge afin d'établir un planning.

Chaque président devra se rapprocher de ses membres actifs pour les consulter d'ici les prochaines réunions.

- **Portage des repas de l'Auberge des Sapins :** il sera repris en charge temporairement par la commune à compter du 30 mars dans l'attente de le proposer au prochain restaurateur. Les repas seront confectionnés par la Sogeres, cuisine centrale à Tarare. La livraison se fera en liaison froide de nuit à la cantine. Les repas seront ensuite livrés par Martine Gathier (1h sera rajoutée pour cela dans son emploi du temps); elle gèrera également les commandes. Une caisse isotherme sera prêtée par Patrice Monachon pour la distribution : 4 jours de livraisons par semaine, pour 4 personnes sur la commune, les repas sont assurés du lundi au dimanche. La facturation se fera en direct auprès des personnes (repas de midi : 3,78 € et collation du soir : 2,25 €).
- **Rendez-vous culturels de la COR avec le CCAB à la salle des fêtes de St Just d'Avray :**
Stage de danse Bollywood le 2 août de 15h à 17h30.
Conférence dansée sur l'histoire du Bollywood le 2 août à 20h suivie d'un pot offert par la COR.
- **Commission environnement :** une réunion a eu lieu avec les agents techniques pour faire le choix du matériel mécanique et thermique pour le désherbage. Des devis vont être faits et des demandes de subvention pourront être établies également.
- Une réunion Village d'accueil a eu lieu à Grandris.
- **Fleurissement de la commune :** la commission commence à travailler dessus. Des jardinières en bois doivent être achetées pour la façade de la mairie.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 11 avril, 20h30

